

Rodez, le 10 juin 2025

**Notification d'Appel Fractionné
de l'année 2025**

LACROIX JEAN-MARC

Références : 1900946102029 NN1B 46 129

Exp: MSA MPN 180 AVENUE MARCEL UNAL 82014 MONTAUBAN CEDEX 14
105164

MONSIEUR LACROIX JEAN-MARC
284 RTE DE CARAYAC
46160 GREALOU

Date d'exigibilité : 20/06/2025
Date limite de paiement : 15/07/2025

Monsieur,

Vous trouverez, ci-dessous, le détail des cotisations et contributions sociales à payer pour le 2^{ème} appel fractionné de l'année 2025.

Comment est calculé le montant de cet appel fractionné ?

Cet appel représente 70,00 % des cotisations et contributions sociales émises au titre de l'année 2024. Pour ce qui concerne le Fonds de Mutualisation Sanitaire et Environnement (FMSE), le montant représente l'intégralité de la contribution.

COTISATIONS SOCIALES AGRICOLES	1 393,70 Eur
INDEMNITES JOURNALIERES AMEXA	87,50 Eur
ASS. CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROF.	196,14 Eur
RETRAITE COMPLEMENTAIRE OBLIGATOIRE	296,80 Eur
CONTRIBUTION FORMATION PROFESSIONNELLE VIVEA	36,05 Eur
C.S.G NON DEDUCTIBLE	199,50 Eur
C.S.G DEDUCTIBLE	564,90 Eur
C.R.D.S	41,65 Eur
MONTANT DE VOTRE APPEL FRACTIONNE	2 816,24 Eur

Comment procéder au paiement ?

La somme de **2 816,24 Euros** est à payer au plus tard le 15/07/2025.

Nous vous invitons à procéder au paiement de cette somme par :

- Prélèvement
- Télé-règlement
- Virement bancaire